



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

## Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière retrouvée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec l'information financière contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités, qui sont nécessairement fondées sur les meilleures estimations de la direction et sur un jugement prudent.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à l'information financière et au contrôle interne. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'Agricorp et examine annuellement les états financiers.

Ces états financiers ont été audités par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de cette dernière consiste à exprimer une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur, qui est présenté à la page suivante, décrit l'étendue de l'examen de la vérificatrice générale et son opinion.

Original signé par

---

Doug LaRose  
Directeur général

Original signé par

---

Monika Sawa  
Directrice des finances

Le 19 juin 2018



Office of the Auditor General of Ontario  
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

*Rapport de l'auditeur indépendant*

À Agricorp

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'AgriCorp, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats et des soldes des fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**Responsabilité de l'auditeur**

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

**Opinion**

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'AgriCorp au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)  
Le 19 juin 2018

20 Dundas Street West  
Suite 1530  
Toronto, Ontario  
M5G 2C2  
416-327-2381  
fax 416-327-9862  
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest  
suite 1530  
Toronto (Ontario)  
M5G 2C2  
416-327-2381  
télécopieur 416-327-9862  
ats 416-327-6123  
[www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)

# Agricorp

## État de la situation financière

Au 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	2018	2017
<b>Actifs à court terme</b>				
Trésorerie	3 015 \$	33 716 \$	36 731 \$	42 762 \$
Placements à court terme (note 5)	481	883 568	884 049	735 979
Débiteurs (note 4)	3 759	8 606	12 365	8 086
Fonds administrés (note 3)	32 986	-	32 986	111 193
Charges payées d'avance	597	-	597	650
<b>Total des actifs à court terme</b>	<b>40 838</b>	<b>925 890</b>	<b>966 728</b>	<b>898 670</b>
Placements à long terme (note 5)	-	-	-	108 856
Actif au titre des prestations constituées (note 11)	9 278	-	9 278	8 276
Immobilisations (note 6)	2 722	-	2 722	638
<b>Total des actifs</b>	<b>52 838</b>	<b>925 890</b>	<b>978 728</b>	<b>1 016 440</b>
<b>Passif à court terme</b>				
Créditeurs et charges à payer	5 205	169	5 374	5 682
Primes et revenus reportés (note 9)	5 837	17 690	23 527	20 667
Provisions pour indemnités	-	4 600	4 600	1 200
Fonds administrés (note 3)	32 986	-	32 986	111 193
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>44 028</b>	<b>22 459</b>	<b>66 487</b>	<b>138 742</b>
<b>Soldes des fonds</b>				
Fonds non affectés	8 810	-	8 810	8 662
Fonds affectés	-	903 139	903 139	866 228
<b>Total des soldes des fonds</b>	<b>8 810</b>	<b>903 139</b>	<b>911 949</b>	<b>874 890</b>
Gains de réévaluation cumulés	-	292	292	2 808
<b>Passif, soldes des fonds et gains de réévaluation cumulés</b>	<b>52 838 \$</b>	<b>925 890 \$</b>	<b>978 728 \$</b>	<b>1 016 440 \$</b>

Engagements et éventualités (note 12)

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers*

Approuvés au nom du conseil d'administration

Original signé par

\_\_\_\_\_  
Murray Porteous  
Président du conseil d'administration

Original signé par

\_\_\_\_\_  
Patricia Lorenz  
Présidente, Comité des finances et de la vérification

# Agricorp

## État des résultats et des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	2018	2017
<b>Revenus</b>				
Financement – gouvernement provincial (note 8)	20 476 \$	31 489 \$	51 965 \$	52 055 \$
Financement – gouvernement fédéral (note 8)	19 510	47 249	66 759	68 024
Primes des producteurs	-	52 529	52 529	54 210
Services de consultation et autres services	910	-	910	852
Revenus de placements	58	16 613	16 671	16 970
<b>Total des revenus</b>	<b>40 954</b>	<b>147 880</b>	<b>188 834</b>	<b>192 111</b>
<b>Charges</b>				
Indemnités	-	108 031	108 031	127 709
Réassurance (note 10)	-	2 926	2 926	3 641
Administration (note 15)	40 806	-	40 806	40 020
Créances irrécouvrables	-	12	12	6
<b>Total des charges</b>	<b>40 806</b>	<b>110 969</b>	<b>151 775</b>	<b>171 376</b>
Excédent des revenus par rapport aux charges	148	36 911	37 059	20 735
Soldes des fonds au début de l'exercice	8 662	866 228	874 890	854 155
<b>Soldes des fonds à la fin de l'exercice</b>	<b>8 810 \$</b>	<b>903 139 \$</b>	<b>911 949 \$</b>	<b>874 890 \$</b>
Opérations entre apparentés (note 13)				

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers*

# Agricorp

## État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

(en milliers de dollars)	2018	2017
<b>Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice</b>	<b>2 808 \$</b>	<b>6 752 \$</b>
(Pertes) non réalisées sur les placements	(2 194)	(3 010)
(Gains) réalisés reclassés à l'état des résultats et des soldes des fonds	(322)	(934)
Variation nette au cours de l'exercice	(2 516)	(3 944)
<b>Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice</b>	<b>292 \$</b>	<b>2 808 \$</b>

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers*

# Agricorp

## État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	2018	2017
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</b>				
Excédent des revenus par rapport aux charges	148 \$	36 911 \$	37 059 \$	20 735 \$
<b>Éléments n'exigeant pas de sorties de fonds</b>				
(Gains) réalisés sur les placements	-	(322)	(322)	(934)
Amortissement des immobilisations	520	-	520	572
<b>Total</b>	<b>668</b>	<b>36 589</b>	<b>37 257</b>	<b>20 373</b>
<b>Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement</b>				
Débiteurs	(1 125)	(3 154)	(4 279)	401
Charges payées d'avance	53	-	53	20
Actif au titre des prestations constituées	(1 002)	-	(1 002)	(262)
Créditeurs et charges à payer	(261)	(47)	(308)	(8 461)
Primes et revenus reportés	2 059	801	2 860	(6 744)
Provision pour indemnités	-	3 400	3 400	(2 970)
<b>Total</b>	<b>(276)</b>	<b>1 000</b>	<b>724</b>	<b>(18 016)</b>
<b>Activités de placement</b>				
(Achat) produit net de placements	(5)	(41 403)	(41 408)	17 311
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>				
Achats d'immobilisations	(2 604)	-	(2 604)	(398)
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(2 217)	(3 814)	(6 031)	19 270
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>5 232</b>	<b>37 530</b>	<b>42 762</b>	<b>23 492</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>3 015 \$</b>	<b>33 716 \$</b>	<b>36 731 \$</b>	<b>42 762 \$</b>

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers*

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

### 1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a établi Agricorp en tant que société d'État de l'Ontario sans capital-actions en date du 1<sup>er</sup> janvier 1997. À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp a pour mandat d'offrir des programmes gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise à l'industrie agricole ontarienne au nom du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). Ces programmes sont répartis comme suit :

#### Programme gouvernemental – Assurance-production

L'Assurance-production a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles*. Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles touchant plus de 100 cultures commerciales en Ontario.

#### Programmes gouvernementaux – Autres programmes de gestion des risques de l'entreprise

Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3, sont administrés par Agricorp au nom du MAAARO et du gouvernement du Canada (« gouvernement fédéral »). Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec Agricorp. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par Agricorp dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario (« gouvernement provincial »), du gouvernement fédéral ou des deux, et ils sont détenus dans des comptes distincts des fonds administrés.

#### Autres

Agricorp est responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA ») aux termes de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu d'un accord conclu avec le MAAARO, Agricorp a pour principales obligations de procéder à l'inscription des entreprises agricoles, de percevoir les droits d'inscription et, déduction faite des charges administratives, de verser les droits nets aux organismes agricoles agréés de l'Ontario.

À titre de société d'État, Agricorp est exonérée de l'impôt sur le revenu.

### 2. Principales conventions comptables

#### a) Règles comptables

Les états financiers d'Agricorp ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP ») pour les gouvernements, telles qu'elles sont recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »). Agricorp a également choisi d'appliquer les normes des chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Agricorp utilise la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des revenus et des charges. Les revenus sont constatés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés et mesurables. Les charges sont constatées dès qu'elles sont engagées et mesurables, à la suite de la réception de biens et de services.

Agricorp a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les charges administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes. Le fonds d'Assurance-production sert à comptabiliser les activités propres à l'Assurance-production.

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

### b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, de la façon suivante :

Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

Les logiciels en cours de développement sont comptabilisés au coût, ce qui comprend les montants directement liés à l'acquisition, au développement, à la personnalisation et à l'installation, ainsi qu'à la main-d'œuvre directement attribuable à ces activités. Les logiciels en cours de développement ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas mis en service.

### c) Avantages sociaux futurs des employés

Agricorp offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à presque tous les employés retraités et employés. Ces avantages sociaux futurs comprennent un régime de retraite et des congés de maladie accumulés.

#### i) Régime de retraite

Agricorp parraine un régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées destiné à l'ensemble des employés à temps plein et certains employés à temps partiel admissibles, ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour les employés admissibles. Sauf indication contraire, l'information sur les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi d'Agricorp est présentée sur une base consolidée.

Agricorp contribue aux régimes selon les cotisations des employés et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du régime. Le coût des prestations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements, le taux de croissance prévu des salaires et l'âge de retraite prévu des employés. Les actifs du régime de retraite sont évalués en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

#### ii) Congés de maladie accumulés

Agricorp offre des congés de maladie non acquis à tous les employés à temps plein et à temps partiel. Les employés ont droit à cinq jours de congé de maladie par an. Ceux-ci peuvent accumuler jusqu'à 47 jours de congé de maladie inutilisés, qui ne peuvent être utilisés que pour compléter la prestation d'invalidité de courte durée. Les employés ne sont pas rémunérés pour les congés de maladie non utilisés.

### d) Comptabilisation des revenus

Aux termes du fonds d'administration générale, Agricorp comptabilise le financement gouvernemental à l'aide de la méthode du report. Le financement gouvernemental servant à l'achat d'immobilisations est reporté et amorti dans les résultats selon la même méthode que celle suivie pour les immobilisations connexes et aux taux correspondant à ceux de ces dernières. Le reste du financement gouvernemental est comptabilisé comme revenu lorsqu'il est reçu ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.



# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

Les revenus provenant des services de consultation et d'autres services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont exécutés, que le recouvrement des créances pertinentes est probable et qu'il existe des éléments probants convaincants d'une telle entente.

Le financement gouvernemental dans le cadre de l'Assurance-production et les primes versées par les producteurs au titre de ce programme sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les produits agricoles sont récoltés. Les primes reçues pour les années futures sont inscrites à titre de primes et revenus reportés dans l'état de la situation financière.

### e) Instruments financiers

Les instruments financiers d'Agricorp consistent en la trésorerie, les placements, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer.

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, à moins que la direction ait choisi de comptabiliser les instruments financiers à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser les placements à court terme sous forme de dépôt à vue au coût après amortissement, qui se rapproche de la juste valeur, et de comptabiliser tous les autres placements à leur juste valeur. Les certificats de placement garanti (CPG) sont évalués au coût plus les intérêts courus, qui se rapprochent de la juste valeur.

Les variations de juste valeur non réalisées sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées et ensuite transférées à l'état des résultats et des soldes des fonds.

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle. Lorsqu'une baisse de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et des soldes des fonds. Tout gain ou perte non réalisé sur les placements est rajusté par l'intermédiaire de l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsqu'un actif est vendu, les gains et pertes non réalisés déjà constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation font l'objet d'une écriture de contrepassation et sont constatés dans l'état des résultats et des soldes des fonds.

Agricorp est tenue de classer les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui inclut trois niveaux d'information qui peut être utilisée pour évaluer la juste valeur :

Niveau 1 – Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;

Niveau 2 – Données observables ou corroborées, autres que les éléments du niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs; et

Niveau 3 – Données non observables soutenues par peu ou aucune activité sur des marchés et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

### f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les estimations et hypothèses sont utilisées principalement pour la valeur comptable des débiteurs, des immobilisations, des créditeurs et charges à payer, des primes et revenus reportés, de la provision pour indemnités et de l'actif au titre des prestations constituées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

### g) Provision pour indemnités

La provision pour indemnités représente l'estimation par la direction du coût total des indemnités d'Assurance-production à régler à la fin de l'exercice. L'évaluation de cette provision comporte des incertitudes, puisque tous les renseignements nécessaires concernant les indemnités déclarées ne sont pas toujours disponibles à la date de clôture de l'exercice; par conséquent, des estimations sont faites au titre de la valeur de ces indemnités.

## 3. Fonds administrés

Agricorp effectue le traitement et le versement des paiements aux producteurs participant à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAARO à l'intention des producteurs de la province et englobent les programmes conjoints fédéraux-provinciaux, les programmes offerts par le gouvernement fédéral seulement, et ceux offerts par le gouvernement provincial seulement. Des ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme.

Les paiements au titre des programmes sont calculés selon les exigences des programmes et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements fédéral et/ou provincial et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés par programme jusqu'au traitement des paiements aux producteurs.

Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens, ou sous forme d'acceptations bancaires ou d'escomptes commerciaux et sont tous très liquides. Comme Agricorp administre uniquement ces programmes, les revenus ou les charges des programmes, ainsi que les débiteurs et créditeurs de ces programmes ne sont pas comptabilisés.

### a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi en vertu du cadre stratégique *Cultivons l'avenir* en 2007 à titre de continuation du programme canadien de stabilisation du revenu agricole. Ce programme fournit aux producteurs agricoles une protection financière contre les baisses importantes des marges agricoles. Pour y participer, les producteurs doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon leur marge de référence pour les années précédentes précisées. Les producteurs doivent également soumettre un formulaire d'inscription qui comprend leurs données de production et le revenu (ou perte) agricole déclaré aux fins de l'impôt sur le revenu.

Agri-stabilité est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial à raison de 60 % et 40 % respectivement.

### b) Programme de gestion des risques (« PGR »)

Le PGR aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la variation des coûts de production. Le PGR est entièrement financé par le gouvernement provincial et constitue une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario. Il réduit donc sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité. Depuis janvier 2015, la participation à Agri-stabilité n'est plus une exigence en matière d'admissibilité au PGR. Le PGR comprend les régimes d'assurance suivants :

#### **PGR : céréales et oléagineux (« PGR-CO »)**

Le programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à l'Assurance-production, si ce programme est offert pour leur culture.

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

### ***PGR pour le bétail (« PGR-BÉT »)***

Le programme comprend des régimes d'assurance individuels pour les bovins, les porcs, les moutons et les veaux. Le programme offre aux producteurs un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

### ***PGR – Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles (« PGR-PAGR »)***

Selon les modalités du programme, les producteurs de produits horticoles comestibles déposent dans le compte du programme un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et une somme est versée au compte par le gouvernement provincial. Les producteurs peuvent retirer des fonds pour les aider à couvrir des risques agricoles, comme une réduction des revenus ou des dépenses ou des pertes liées à l'exploitation de leur entreprise agricole. Pour y participer, les producteurs doivent effectuer un dépôt dans leur compte du PAGR et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

### **c) Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario (« PSAG »)**

Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario et a pris fin le 31 mars 2008. Selon les modalités de l'accord, les producteurs qui participaient à Agri-stabilité et qui recevaient un paiement à ce titre étaient admissibles au versement d'une somme complémentaire calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années 2003 et 2004 du programme Agri-stabilité.

### **d) Programme de promotion et d'amélioration des vignobles (PPAV)**

Le PPAV fournit un soutien financier aux producteurs de raisins afin de les aider à couvrir les coûts associés à l'amélioration de leur production de raisins de cuve. Agricorp a commencé à administrer ce programme au nom du MAAARO. Le PPAV est financé entièrement par le gouvernement provincial.

### **e) Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance (PAPV-VQA)**

Le PAPV-VQA offre des subventions afin d'aider les établissements vinicoles à investir dans la croissance de leurs activités de vente de vins de la VQA, y compris les activités de développement des marchés d'exportation et du tourisme. Agricorp a commencé à administrer ce programme au nom du MAAARO. Ce programme est financé entièrement par le gouvernement provincial.

### **f) Autres programmes**

Agricorp administre, au nom du MAAARO et du gouvernement fédéral, d'autres programmes dont certains tirent à leur fin. Ces programmes continuent d'être financés par le MAAARO et le gouvernement fédéral en conformité avec les ententes individuelles d'exécution pour chaque programme. Voici quelques programmes :

#### ***Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA »)***

Conformément à la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*, il incombe à toutes les entreprises agricoles en Ontario qui déclarent un revenu agricole brut de 7 000 \$ ou plus de s'inscrire au programme. En échange d'un droit d'inscription, les entreprises agricoles paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole et elles peuvent adhérer à un organisme agricole agréé de leur choix. Agricorp recueille le droit de l'entreprise agricole et le remet, moins des frais administratifs, à l'organisme agricole agréé choisi par celle-ci.

#### ***Registre provincial des exploitations (RPE)***

Établi en 2008, le RPE enregistre des parcelles de terre uniques en Ontario qui sont associées aux activités agroalimentaires. Le RPE permet de recueillir de l'information, notamment sur l'emplacement des entreprises agroalimentaires, les activités et les personnes-ressources en cas d'urgence, et il permet également de tenir

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

à jour une base de données à laquelle le Ministère peut avoir accès pour les préparatifs et les interventions en cas d'urgence. Dans le cadre du Système national de traçabilité des produits agricoles et agroalimentaires, il incombe à toutes les provinces de mettre en place un système d'enregistrement des installations afin de pouvoir intervenir rapidement en cas d'incidents et de situations d'urgence qui pourraient nuire aux entreprises du secteur agroalimentaire et aux consommateurs. Agricorp a commencé à administrer ce programme au nom du MAAARO en février 2018.

### *Programme de soutien visant les produits horticoles comestibles (PSPHC)*

Le PSPHC est un programme de soutien de deux ans annoncé par le gouvernement provincial dans son exposé économique d'automne de 2017. Le programme appuie les producteurs de fruits et légumes et les autres producteurs horticoles de l'Ontario en les aidant à s'adapter à l'évolution des pressions financières auxquelles fait face le secteur et à s'adapter à un nouveau climat d'affaires pour les petites entreprises. Agricorp a commencé à administrer ce programme au nom du MAAARO en janvier 2018.

### *Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles (PIFBFA)*

En vertu du PIFBFA, les propriétés agricoles admissibles paient un taux d'imposition foncier réduit pour leur superficie. À l'heure actuelle, le MAAARO assure la prestation du PIFBFA, effectue les évaluations d'admissibilité pour toutes les propriétés agricoles évaluées et fait rapport des propriétés qui satisfont à toutes les exigences du PIFBFA à la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM). La SEFM transmet ensuite cette information aux municipalités locales. La municipalité taxera ensuite au taux d'imposition des biens-fonds agricoles les propriétés qui répondent aux exigences.

En juillet 2017, le gouvernement provincial a fait savoir que ses activités liées à la prestation du PIFBFA seront transférées à Agricorp au début de 2019. Entre-temps, Agricorp travaillera à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des processus opérationnels et des capacités du système pour faciliter ce transfert. Il n'y a aucun changement lié à la participation de la SEFM ou des municipalités à ce programme.

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés :

(en milliers de dollars)	Solde					Solde de clôture en 2018
	d'ouverture en 2018	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	
Agri-stabilité	92 889 \$	40 910 \$	17 183 \$	(82 022) \$	(54 371) \$	14 589 \$
PGR-CO	144	-	31 893	4	(30 516)	1 525
PGR-BÉT	4 913	-	37 677	(170)	(38 667)	3 753
PGR-PAGR	9 419	-	25 402	(3 010)	(22 657)	9 154
PSAG	2 533	-	-	29	-	2 562
PPAV	783	-	1 822	1	(1 731)	875
PAPV-VQA	-	-	7 500	-	(7 500)	-
Autres programmes	512	-	2 038	11	(2 033)	528
<b>Total</b>	<b>111 193 \$</b>	<b>40 910 \$</b>	<b>123 515 \$</b>	<b>(85 157) \$</b>	<b>(157 475) \$</b>	<b>32 986 \$</b>

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture en 2017	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	Solde de clôture en 2017
Agri-stabilité	73 018 \$	45 940 \$	23 085 \$	9 649 \$	(58 803) \$	92 889 \$
PGR-CO	256	-	36 335	(9)	(36 438)	144
PGR-BÉT	6 432	-	40 059	(1 383)	(40 195)	4 913
PGR-PAGR	8 879	-	21 070	223	(20 753)	9 419
PSAG	2 507	-	-	26	-	2 533
PPAV	306	-	1 868	465	(1 856)	783
PAPV-VQA	-	-	7 000	-	(7 000)	-
Autres programmes	467	-	4	45	(4)	512
<b>Total</b>	<b>91 865 \$</b>	<b>45 940 \$</b>	<b>129 421 \$</b>	<b>9 016 \$</b>	<b>(165 049) \$</b>	<b>111 193 \$</b>

Les opérations figurant aux colonnes Autres dans les tableaux ci-dessus comprennent des éléments comme les droits et les primes payés par les producteurs, ainsi que les variations aux débiteurs et aux créditeurs de programmes.

#### 4. Débiteurs

Les débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que par les producteurs.

(en milliers de dollars)	2018	2017
Financement – gouvernement fédéral	8 948 \$	5 403 \$
Financement – gouvernement provincial	2 100	1 408
Autres	1 464	1 411
	12 512	8 222
Moins : Provision pour créances douteuses	(147)	(136)
<b>Total</b>	<b>12 365 \$</b>	<b>8 086 \$</b>

#### 5. Placements

Les lois limitent les placements d'Agricorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

### a) Profil du portefeuille

(en milliers de dollars)	2018	2017
<b>Court terme</b>		
Province de l'Ontario	11 625 \$	21 905 \$
Autres gouvernements provinciaux	37 888	31 932
Services publics provinciaux	22 012	11 634
Institutions financières – dépôts détenus	277 660	195 775
Institutions financières – certificats de placement garanti	534 864	469 692
Institutions financières – obligations	-	5 041
<b>Total à court terme</b>	<b>884 049</b>	<b>735 979</b>
<b>Long terme</b>		
Province de l'Ontario	-	11 507
Autres gouvernements provinciaux	-	39 358
Services publics provinciaux	-	22 514
Institutions financières – certificats de placement garanti	-	35 477
<b>Total à long terme</b>	<b>-</b>	<b>108 856</b>
<b>Total des placements</b>	<b>884 049 \$</b>	<b>844 835 \$</b>

### b) Échéances du portefeuille de placements

(en milliers de dollars)	2018	2017
Moins de 1 an	884 049 \$	735 979 \$
De 1 an à 3 ans	-	108 856
<b>Total</b>	<b>884 049 \$</b>	<b>844 835 \$</b>

### c) Hiérarchie des justes valeurs

(en milliers de dollars)	Niveau	2018	2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	277 660 \$	195 775 \$
Certificats de placement garanti	2	534 864	505 168
Obligations	1	71 525	143 892
<b>Total</b>		<b>884 049 \$</b>	<b>844 835 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert de placements entre les niveaux 1 et 2.

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

### 6. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette 2018	Valeur comptable nette 2017
Mobilier et agencements	1 218 \$	1 217 \$	1 \$	3 \$
Matériel informatique	3 726	2 991	735	566
Améliorations locatives	1 958	1 952	6	10
Logiciels	13 315	13 178	137	59
Logiciels en cours de développement	1 843	-	1 843	-
<b>Total</b>	<b>22 060 \$</b>	<b>19 338 \$</b>	<b>2 722 \$</b>	<b>638 \$</b>

### 7. Gestion des risques liés aux instruments financiers

#### a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des fluctuations dans les prix du marché auront une incidence sur la juste valeur des actifs et des passifs déclarés. Les facteurs du marché incluent trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur capitaux propres. Agricorp n'est pas exposée à un risque de change ou à un risque sur capitaux propres important, car la société ne conclut pas de transactions en devises étrangères ou ne détient pas d'instruments de capitaux propres.

Agricorp exerce ses activités dans les limites des directives de placement énoncées dans la loi, qui restreint les placements d'Agricorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

#### b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur la situation financière, les activités et les flux de trésorerie d'Agricorp.

Les taux d'intérêt du portefeuille d'obligations d'Agricorp varient de 3,64 % à 5,50 % (2017 – de 2,28 % à 5,50 %) et les obligations sont assorties d'échéances qui tombent entre août et décembre 2018 (2017 – entre juin 2017 et décembre 2018). En date du 31 mars 2018, une variation de 1 % des taux d'intérêt, en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes, augmenterait ou diminuerait la valeur des obligations d'environ 0,4 million de dollars (2017 – 1,6 million de dollars).

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur l'évaluation de la valeur marchande du portefeuille de titres à revenu fixe d'Agricorp. Le rendement moyen des placements est de 2,01 % (2017 – 2,20 %). Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un effet considérable sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Bien que les placements soient généralement conservés jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante des niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. Aucun changement important par rapport à l'exercice précédent n'a été signalé relativement à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour mesurer les risques.

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

### c) Risque de crédit

#### *Général*

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. Agricorp est exposée au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement

#### *Réassurance*

Agricorp est exposée à un risque de crédit relativement aux contrats de réassurance qui sont conclus avec des réassureurs. Afin de réduire ce risque au minimum, Agricorp conclut des conventions de réassurance avec un certain nombre de réassureurs et évalue leur situation financière en vue de réduire au minimum son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité d'un réassureur.

Généralement, les réassureurs doivent avoir au minimum la note financière « A- » fondée sur les agences de notation A.M. Best et Standard and Poor's. D'après son jugement professionnel, la direction fixe une limite pour établir le montant maximal de couverture qui peut être cédé en vertu d'un contrat de réassurance avec un seul réassureur.

#### *Recouvrement*

Le risque de crédit encouru relativement aux soldes de débiteurs provient de la possibilité que les entités devant des sommes à Agricorp ne puissent remplir leurs obligations. Les possibilités de recouvrement sont révisées régulièrement et une provision pour créances douteuses est établie pour constater les risques de dépréciation qui ont été cernés.

#### *Placements*

Le risque de crédit encouru par Agricorp relativement aux titres de placement provient de ses positions en matière de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés et d'obligations d'État. La loi restreint le type de placements que peut détenir Agricorp aux titres de créance canadiens de qualité supérieure et aux placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

## 8. Financement – provincial et fédéral

### a) Fonds d'Assurance-production

Les primes des producteurs représentent une proportion de 40 % du financement total du programme Assurance-production. Les gouvernements fédéral et provincial financent le reste des primes à hauteur de 60 % et 40 % respectivement.

### b) Fonds d'administration générale

Agricorp fournit des services administratifs selon le principe du recouvrement des coûts en vue de traiter et de verser des paiements aux producteurs inscrits à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Les gouvernements provincial et fédéral ont accepté de partager les coûts de l'administration de l'Assurance-production, d'Agri-stabilité et du PSAG à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Les coûts d'administration du PGR-CO, du PGR-BÉT, du PGR-PAGR, du PPAV, du PAPV-VQA, du RPE, du PSPHC et du PIFBFA sont financés par le gouvernement provincial.

## 9. Primes et revenus reportés

Les primes reportées sont les primes au titre de l'Assurance-production de 17,7 millions de dollars (2017 – 16,9 millions de dollars) reçues par Agricorp au cours de l'exercice considéré, et sont comptabilisées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les produits agricoles sont récoltés. Les revenus reportés comprennent



# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

le financement de fonctionnement lié essentiellement à la valeur non amortie des immobilisations de 2,7 millions de dollars (2017 – 0,7 million de dollars) et d'autres montants reportés de 3,1 millions de dollars (2017 – 3,1 millions de dollars).

### 10. Convention de réassurance

Agricorp gère un programme de réassurance permanent avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies de réassurance couvrent les pertes au titre de l'Assurance-production selon les seuils négociés. Agricorp a signé des conventions de réassurance afin d'atténuer l'incidence d'un pourcentage fixe des pertes pour des indemnités d'Assurance-production de 2017 supérieures à 598 millions de dollars jusqu'à concurrence de 661 millions de dollars (année de production 2016 – supérieures à 495 millions de dollars jusqu'à concurrence de 587 millions de dollars). Puisque les demandes d'indemnisation réelles pour l'année de production 2017 étaient inférieures au seuil minimal, aucun paiement de réassurance n'a été reçu par Agricorp.

Agricorp a signé en décembre 2017 une convention aux termes de laquelle elle a acheté des polices de réassurance auprès d'un certain nombre de compagnies d'assurance pour l'année de production 2018. Le montant de réassurance achetée en vertu de cette convention vise à atténuer l'incidence d'un pourcentage fixe des pertes se situant entre 16 % et 21 % (sur une base de coréassurance de 50 %) de la responsabilité couverte (responsabilité maximale de 4 milliards de dollars) (2017 – entre 19 % et 21 %, responsabilité maximale de 3,75 milliards de dollars).

### 11. Régime de retraite

Agricorp a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour tous les employés à temps plein et les employés à temps partiel admissibles, ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour les employés admissibles. Les variations qui ont touché les régimes de retraite à prestations déterminées d'Agricorp au cours de l'exercice sont les suivantes :

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

(en milliers de dollars)	2018	2017
<b>Obligation au titre des prestations constituées</b>		
Solde au début de l'exercice	50 828 \$	45 337 \$
Coût des services rendus	2 917	2 557
Intérêts débiteurs	3 116	2 798
Cotisations salariales	1 650	1 438
Prestations versées	(2 358)	(1 545)
(Gain) perte actuariel(le)	(1 379)	146
Modification au régime	-	97
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>54 774</b>	<b>50 828</b>
<b>Actifs du régime</b>		
Juste valeur au début de l'exercice	61 239	52 622
Rendement réel des actifs du régime	2 937	6 211
Cotisations patronales	3 152	2 513
Cotisations salariales	1 650	1 438
Prestations versées	(2 358)	(1 545)
<b>Juste valeur à la fin de l'exercice</b>	<b>66 620</b>	<b>61 239</b>
<b>Situation de capitalisation</b>		
Excédent du régime	11 846	10 411
(Gain) actuariel non amorti	(2 568)	(2 135)
<b>Actif au titre des prestations constituées</b>	<b>9 278 \$</b>	<b>8 276 \$</b>

Les hypothèses actuarielles clés adoptées afin d'évaluer les obligations au titre des prestations constituées d'Agricorp sont les suivantes :

	2018	2017
	(%)	(%)
Taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	6,00	6,00
Taux d'actualisation servant à déterminer le coût des prestations	6,00	6,00
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	6,00	6,00
Taux de croissance des salaires	2,75	3,25

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

La charge nette du régime de prestations d'Agricorp se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2018	2017
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 917 \$	2 557 \$
Intérêts débiteurs	3 116	2 798
Rendement prévu des actifs du régime	(3 748)	(3 233)
Amortissement (d'un gain) d'une perte non constatée	(136)	44
Modification au régime	-	97
<b>Charge nette du régime de prestations</b>	<b>2 149 \$</b>	<b>2 263 \$</b>

Le pourcentage de la juste valeur totale des actifs du régime par catégories est le suivant :

Type de titre	2018 (%)	2017 (%)
Actions canadiennes	28,4	30,5
Actions américaines	18,2	18,6
Actions internationales	12,7	11,6
Obligations	24,2	28,8
Titres immobiliers	10,1	8,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6,4	1,6
<b>Valeur totale du régime</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite. Le poste « Administration » de l'état des résultats et des soldes des fonds inclut la charge pour le régime de retraite, qui s'élève à 2,1 millions de dollars (2017 – 2,3 millions de dollars).

L'évaluation actuarielle du régime de retraite la plus récente a été faite en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017. À cette date, le régime avait un excédent actuariel de 7,0 millions de dollars sur la base de la continuité et présentait un déficit de solvabilité et de liquidation de 9,2 millions de dollars. Ces estimations ont été déterminées conformément aux dispositions de l'article 76 des règlements de la *Loi sur les régimes de retraite*, 1990 (Ontario) Le paiement du déficit de solvabilité doit être effectué sur une période de cinq ans. Un choix autorisé a été fait pour reporter ces paiements de deux ans, de sorte qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, 2,1 millions de dollars seront versés annuellement au régime de retraite pendant cinq ans. La prochaine évaluation actuarielle du régime de retraite doit être complétée au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## 12. Engagements et éventualités

### a) Engagements

Agricorp a conclu plusieurs contrats de location pour des locaux à bureaux, pour la fourniture de données météorologiques et de stations météorologiques, ainsi que pour des services d'impression, le soutien relatif à l'ordinateur central et la location-exploitation de véhicules. Les loyers globaux minimaux pour les durées restantes de ces contrats de location sont les suivants :

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

(en milliers de dollars)	Siège social (note 13)	Autres	Total
2019	1 153 \$	2 605 \$	3 758 \$
2020	1 170	859	2 029
2021	1 189	611	1 800
2022	1 207	449	1 656
2023	1 226	391	1 617
Années suivantes	3 799	1 265	5 064
<b>Total</b>	<b>9 744 \$</b>	<b>6 180 \$</b>	<b>15 924 \$</b>

### b) Éventualités

Dans le cours normal des activités, Agricorp peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses revendications ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre Agricorp. Agricorp ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont en cours ou qui font l'objet d'une revendication aient une incidence importante sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation.

### 13. Opérations entre apparentés

Agricorp a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAARO. Le coût des services administratifs, juridiques et d'audit interne s'est élevé à 0,2 million de dollars (2017 – 0,2 million de dollars). En outre, Agricorp loue les locaux de son siège social à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour un coût total annuel de 1,1 million de dollars (2017 – 1,1 million de dollars). Agricorp a reçu du MAAARO des revenus de 52,0 millions de dollars (2017 – 52,1 millions de dollars) représentant sa part des primes d'Assurance-production et du financement de fonctionnement.

### 14. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 32 000 \$ (2017 – 43 000 \$). La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige Agricorp à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. La divulgation complète des traitements pour Agricorp est incluse dans la liste intitulée « Divulgation des traitements dans le secteur public 2017 : Organismes de la Couronne », disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario : <https://www.ontario.ca/fr/page/divulgation-des-traitements-dans-le-secteur-public-2017-employes-de-tous-les-secteurs-et-employes-en>

Pour l'année civile 2017, les montants réels payés aux cinq employés ayant les salaires annuels les plus élevés sont les suivants :

Nom	Poste	Rémunération	Avantages imposables
Beifuss, Erich	Directeur des finances	165 203 \$	527 \$
Dosanjh, Baljit	Directeur du développement des systèmes et des services de réseau informatique	154 014	505
Fazil, Abbas	Directeur des Services d'architecture de TI	153 654	485
LaRose, Doug	Directeur général	190 803	595
Sayer, Greg	Directeur principal des Services juridiques	157 296	524

# Agricorp

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

### 15. Administration

(en milliers de dollars)	2018	2017
Salaires et avantages sociaux	32 062 \$	31 459 \$
Matériel et entretien	2 610	2 471
Services de consultation et services professionnels	1 750	1 972
Installations	1 498	1 387
Frais de bureau	782	590
Frais de téléphone et services postaux	767	787
Utilisation d'un véhicule et déplacements	586	582
Amortissement	520	572
Autres	231	200
Total	40 806 \$	40 020 \$

### 16. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2017 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

### 17. Événement postérieur à la clôture

#### Nouveau cadre stratégique pour l'agriculture

Les ministres de l'Agriculture fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada ont conclu une entente sur un nouveau cadre stratégique pour l'agriculture, le *Partenariat canadien pour l'agriculture* (le Partenariat), qui est entré en vigueur en avril 2018, en remplacement du cadre stratégique *Cultivons l'avenir 2* (CA2), qui a pris fin en mars 2018. Le nouveau cadre a pour but de renforcer le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agroindustriels en l'aidant à innover, à croître et à prospérer de façon continue. De plus, les producteurs continueront d'avoir accès à une solide gamme de programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE). À l'instar de CA2, le Partenariat est un investissement quinquennal des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui vise à renforcer le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Pour obtenir une liste complète des changements apportés à la gamme de programmes de GRE dans le cadre du Partenariat, consultez le site Web du gouvernement du Canada – Agriculture et Agroalimentaire Canada.